

# **NEGATIONNISME ET LA SOCIETE CIVILE EN TURQUIE**

Baskın Oran

Texte de Conference, Althen-des-Paluts, France, le 8-9 Mai 2009

**Comme le titre du débat l'indique, je vais parler de deux choses,:**

- **la Société civile en Turquie et ses accomplissement concernant le négationnisme,**
- **et, les causes de ce négationnisme.**

## **I ) LA SOCIETE CIVILE FACE AU NEGATIONNISME DE L'ETAT ET DU PEUPLE**

**La question des minorités en général, et la question arménienne en particulier, ont toujours été des sujets tabou en Turquie républicaine.**

*Définition : Tabou, c'est tout sujet que vous ne pouvez aborder qu'en risquant des choses qui vous sont précieuses ; c'est parfois votre réputation, parfois votre liberté, parfois votre vie.*

**La société civile est née en Turquie pendant ces vingt dernières années.**

**En ce qui concerne la question arménienne elle lutte sur 2 fronts :**

- **le négationnisme de l'Etat ;**
- **incomparablement plus difficile, elle lutte contre les croyances fortement enracinées chez la société turque. Des croyances qui alimentent ce négationnisme.**

**Faute de temps, je me limite a vous lister quelques exemples :**

- **Publications abondantes : Malgré la surveillance vigilante et sans concession de l'appareil judiciaire,** la société civile turque a abondamment publié sur les Arméniens de l'Empire (l'auteur Akçam et l'éditeur Zarakolu surtout);
- **Rapport sur les Minorités en 2004:** Le Conseil consultatif des droits de l'homme attaché au Bureau du Premier ministre a publié en 2004 « Rapport sur les Minorités ». **Ce qui a coûté à son président et à l'auteur du Rapport quatre ans et demi de poursuites judiciaires ;**
- **Conférence arménienne en 2005 : Malgré l'intervention du ministre de justice et malgré une décision de la Cour administrative,** cette société civile a tenu la première Conférence sur les Arméniens de l'Empire en 2005 ;
- **Appui aux Arméniens :** Malgré les menaces de l'Etat Profond elle a mené des activités militantes **surtout lors des procès ouverts contre l'hebdomadaire Agos;**
- **Les funérailles de Hrant : Un cortège a rassemblé 100.000 personnes derrière son cercueil en janvier 2007 ;**

- **Sari Guélin** : Par suite des pressions sur le Ministère de l'éducation nationale elle a, en février 2009, **fait arrêter la distribution dans les écoles du CD-ROM Sari Gelin**, dont 56.388 copies avaient été achetées par l'Etat major.
- **Réactions vives contre les cas de racisme**. Le dernier en date : Un **syndicat nationaliste d'ouvriers** qui avait distribue du Halva pour l'âme de Hitler a lancé une campagne de signatures pour protester les rumeurs selon lesquelles le match Turquie - Arménie serait joué à Kayseri.
- **Commémoration le 24 Avril 2009 a İstanbul**. Le souvenir des intellectuels arméniens a été commémoré sous le projet intitulée « **Ils ont été arrêtés, déportés, ils n'ont même pas eu de pierre tombale** ».

Mais, comme je ne suis pas le seul à parler aujourd'hui, **je me contenterai de vous détailler un seul événement : La Campagne de pardon (décembre 2008)**.

\* \* \*

### La Déclaration de pardon (15 décembre 2008)

Quatre turcs, dont trois professeurs d'université et un journaliste, appuyés par quelque 350 intellectuels, ont préparé le texte suivant et l'ont ouvert à la signature sur un site Internet la nuit du 14 décembre 2008:

***Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subie en 1915, et qu'on la nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon.***

### Pourquoi cette déclaration ?

Pour atteindre trois buts:

#### 1) Remplir un devoir moral.

Il fallait le faire pour que les Arméniens puissent enfin faire le deuil de leurs morts, ces êtres chers avec lesquels ils vivent depuis un siècle.

Ceux qui ont demandé pardon n'étaient nullement responsables. Mais ils l'ont pourtant fait:

- parce que ceux qui doivent demander pardon n'avaient pas l'air de vouloir le faire ;

- parce que, contrairement à la notion de « crime collectif » il existe une notion qui s'appelle « conscience collective ».

#### 2) Pour que l'on débattenne enfin, sans façons, de la question arménienne en Turquie.

Au moins cet objectif a-t-il été parfaitement atteint grâce aux protestations immédiates et farouches de l'opinion publique turque.

**3) Inaugurer en Turquie une ère de reconnaissance pour les autres torts historiques : les autres non-musulmans, les Kurdes, les Alévis.** Les initiateurs ont estimé qu'une fois que le plus grand tabou se trouverait « attaqué », les autres finiraient également par succomber.

### Les protestations

Dès le matin du 15 décembre, ce fut l'enfer. Les opposants étaient particulièrement irrités par deux mots :

- 1) « Grande Catastrophe ».
- 2) « ...je demande pardon. »

Pourquoi ces deux-là?

- **Les Turcs ont lu le terme de Grande Catastrophe comme « génocide », qui ne veut dire qu'une seule chose pour le public turc : l'extermination des juifs par les Nazis.** Dès qu'ils entendent le mot ils voient rouge, et se bouchent les oreilles.

Pourtant, cette traduction de « Metz Yeghern » était soigneusement choisie :

- 1) Il éviterait d'aliéner les Turcs en évitant l'emploi du mot « génocide »;
- 2) **Etant donné que c'est le nom du monument de martyres a Yerevan (*Mets Yegherni Hushardzan*) (et aussi le terme arménien en usage avant l'invention en 1944 du terme génocide) il serait un remède modeste aux souffrances arméniennes;**

(« Le Monument de la Grande Catastrophe » est le nom du monument de martyres a Yerevan. Tzidzernagabert n'est pas le nom du monument mais celui de la colline. Ce nom serait dérivé de l'ancienne citadelle sur cette colline, ce qui veut dire « La citadelle des hirondelles »).

- 3) **Le mot exposait ouvertement la nature révoltante de ce qui s'est passé.**

**Entre temps, il est intéressant de constater que, a coté des Turcs nationalistes, certains Arméniens radicaux ont eux aussi protesté pour une raison symétriquement opposée : Ils voulaient absolument voir le terme « génocide ».**

Pour certains, cette campagne était organisée pour diluer le terme de génocide et pour semer la zizanie parmi les Arméniens.

Pour d'autres, c'était un terme inventé qu'ils n'ont jamais entendu. Ce sont surtout les Arméniens des E-U qui ne parlent pas l'arménien.

Remarquez que, quand le 24 Avril Obama s'est servi de « Metz Yeghern », les radicaux turcs et arméniens de la diaspora, pour les mêmes symétriques raisons, ont émis les mêmes protestations.

Remarquez également que, quand le Pape avait employé le même terme à Yerevan en 2001, aucune protestation n'était venue de l'Arménie car le terme leur était familier. Le Catholico Karekin II lui-même s'était servi du même terme dans son discours en Arménien (qui fut traduit comme « génocide » dans la version anglaise du discours).

- En ce qui concerne le mot « pardon » : la campagne aurait facilement triplé le nombre de 30.000 signatures recueillies, si ce mot n'était pas usité et que le texte s'arrêtait à : « *je partage les sentiments et les peines de...* ». Mais il était obligé de s'en servir pour atteindre les 3 buts de la Déclaration.

### « Thèses » et thèmes des protestations

- Mis à part les :

- menaces de mort (qui ont permis aux initiateurs de prolonger les mandats de leurs gardes du corps officiels)
- insultes ;
- 4100 fausses signatures envoyées des cafés-concerts pour saboter la pétition ;
- innombrables attaques cybers qui ont conduit à l'effondrement du site à neuf reprises.

- Deux « grandes thèses » :

- 1) « Vous êtes sûrement d'origine arménienne »,
- 2) « Au cas échéant, combien vous a-t-on payé ? »

- Les « thèmes » :

- « **Comment oses-tu demander pardon en notre nom !** »  
Cela montre que ces gens-là savent écrire, mais pas lire
- « **Personne ne peut traiter mon grand-père de Nazi** ».
- « **Pourquoi demanderai-je pardon pour quelque chose que je n'ai pas fait ?** »
  - o qui vous l'a-t-il demandé ?
  - o conscience collective alors ?
- « **Demander pardon veut dire que nous avons accepté le Génocide. Alors ce sera le tour des demandes de dommages et intérêts et de terres** ».
  - o le mot génocide n'est porteur d'aucune implication juridique pour la Turquie.
  - o Et pourquoi pas ne pas verser des indemnités symboliques si les gens produisent des titres de propriété ? L'Etat turc paye des millions de dollars aux compagnies de lobby aux E-U.
- « **Vous avez affaibli la cause nationale** »
  - o Où sommes-nous arrivés avec la politique menée jusqu'ici ?
  - o Maintenant tout le monde a vu que la Turquie n'était pas peuplée que de Samast, tueur de Hrant

- **« Ce n'est pas la Turquie qui l'a fait ; c'est l'Empire »**
  - o Mais elle l'a caché
- **“Eux aussi ils nous ont tués, qu'ils demandent pardon eux aussi”**
  - o Situation III !
- **« Qui va donc demander pardon pour les millions de musulmans qui ont dû quitter les Balkans dans les mêmes conditions? »**
  - o Les intellectuels des pays balkaniques, bien sûr.
  - o Aussi, pourquoi les Arméniens seraient-ils responsables de la catastrophe balkanique ?
- **« Vous nous avez fait faire toutes les concessions. Maintenant les Arméniens ne voudront plus rien discuter »**
  - o Au contraire. C'est maintenant qu'ils le font. Ils avaient commencé après le cortège des 100.000 qui avaient suivi Hrant en Janvier 2007. Car ce sont des humains avant d'être des Arméniens.
    - Janvier 08: Commémoration de Hrant avec une association arménienne et une turque (Hos et Şimdi)
    - Mai 08: **Serge Avédikian** a dédié à Hrant son film documentaire “Nous avons bu de la même eau”.
    - Juillet 08: Mon interview à Armenian Weekly, etc.
    - Oct. 08: **Appel de Blois**
    - Dec. 08: Secrétaire d'Etat Alain Marleix : Fin des lois mémorielles.
    - 05 Jan. 09 : **Jean Kehayan** à Libération : « Lettre à mes frères turcs »
    - 19 Jan. 09 : **Déclaration** des Arméniens français : « **Merci** »
    - 26 Jan. 09 : **Khatchiq Muradian** : « Campagne de pardon plus important que la diplomatie de football »
    - 28 Jan. 09 : **Patrick Azadian de Glendale/Californie** : « Nous ne sommes pas tous Hrant Dink »
    - Fev. 09 : L'initiative d'**Armen Gakavian de Sydney**.
    - 24 Avril 09: **Président Sarkissian** dans son message de Commémoration du génocide arménien, s'est référé à la Campagne de pardon : « Nous soutenons les intellectuels turcs qui luttent pour la justice historique et qui partagent nos douleurs »
- **Le Procureur de la République n'a pas lancé de poursuites ! Mais des personnes et institutions d'une importance majeure ont protesté, allant de :**
  - o **le Premier ministre,**
  - o les deux partis majeurs d'opposition (CHP et MHP)

- le Ministère des Affaires étrangères,
- le Président du Parlement,
- La Société turque d'histoire,
- **l'Etat major,**
- 205 académiciens (« Fils de Soros ») et **plusieurs Sénats d'Université** dont l'Université d'Istanbul,
- 147 diplomates retraites (« trahison ») ont protesté contre la Déclaration de pardon.
- **Pas moins de 11 sites internet (« Je ne demande pas de pardon ») ouvert pour recueillir des contre-signatures**

## II) LES CAUSES DU NEGATIONNISME DANS L'ETAT ET PARMIS LE PEUPLE

- Deux sous-titres.
  - La mentalité d'assiégé
  - Les éléments historiques et complémentaires du négationnisme
- Une mentalité d'assiégé : Le milieu socio psychologique
  - Les Arméniens ont un seul souci : faire accepter le terme génocide.
  - Les Turcs ont plusieurs soucis: Questions chypriote, arménien, kurde, islamique.
    - Car depuis 1915 ils n'ont jamais cherché à trouver des solutions à ces problèmes fondamentaux et les ont bourrés dans les placards:
      - Maintenant ils en sortent tous ensemble: 1965-75 Chypre + 1975-85 ASALA + 1985 PKK → + 2002 → AKP
      - Cette formule chronologique est conçue comme le siège de la Turquie kémaliste par les forces impérialistes et celle de l'Islam.
    - Résultat : Peur des Zombies qui sortent du placard tous ensemble => Paranoïa de Sèvres :
      - "L'Occident chrétien et impérialiste veut nous démembrer"
      - "Les Islamistes vont obliger nos filles à porter le foulard"
      - "Tout ça, c'est à cause de la démocratie ; que l'Armée reprenne le pouvoir !"
  - En fin de compte : Les Turcs ont peur. Moi j'ai toujours eu peur des gens qui ont peur.
    - Les élites Kémaliste sont en panique :

- Peur du présent : perdre leurs privilèges
  - Peur de l'avenir : leurs prescriptions datant des années 30 ne servent qu'à aggraver la situation.
  - **Les masses sont en panique :**
    - Le legs historique du "Système du Millet" est en danger: (humiliation et rancune contre les non musulmans - 2<sup>e</sup> classe).
    - A l'Est, peur de perdre les propriétés arméniennes.
  - **Concernant tous les deux :**
    - **Ignorance totale a l'Ouest d'Ankara, les contes sanglants des grands-pères à l'Est d'Ankara,**
    - **le pire : « ignorance enseignée » partout. / Celal le Barbu: « Tant d'ignorance ne peut être dû qu'a l'enseignement ».**
- **Les éléments historiques et complémentaires du négationnisme chez les élites/l'Etat, et chez la société**
- (remarquez que les éléments que je vais citer opèrent avec la coopération des deux côtés : les radicaux des deux bords s'allient mutuellement) :
- **Crimes d'ASALA, et refus actuel de critiquer ces crimes,**
  - **Le terme « Arménie de l'Ouest » employé dans la « Déclaration concernant l'Indépendance de l'Arménie » (1990) pour désigner les départements de l'Est de la Turquie**
  - **Occupation du Haut Karabagh et environs**
  - **Menaces d'enchaînement des trois Rs : Recognition, Réparation, Restitution.**
  - **Le « G-word » : d'un grand effet psychologique sur les deux côtés :**
    - **Pour les Turcs :**
      - **Pour le peuple : Identification avec les Nazis est irritante**
      - **Les élites ont peur que cela finisse par entraîner les trois Rs a la fin.**
    - **Pour les Arméniens :**
      - **La valeur Relations Publiques du terme,**
      - **Attente que cela finisse par entraîner les trois Rs.**
      - **Satisfaction psychologique devant le négationnisme car ce terme blesse les Turcs (en turc, on dit : battre le vigneron si manger des raisins est difficile/impossible)**

- **Génocide est devenue l'épine dorsale de l'identité arménienne.**
- **Dans ces conditions, le terme de génocide sert à apaiser la douleur des Arméniens et à alimenter les efforts des Turcs négationnistes.**
- **D'autre part, ce terme n'a aucune implication légale ou pénale du point de vue réparations et restitution.**
- **Il faut faire confiance à la Société civile en Turquie qui, elle seule peut enseigner au peuple la réalité historique. Toutes les autres « solutions » ne serviront qu'à renforcer le négationnisme de l'Etat et à fortifier l'appui des masses à ce négationnisme.**
- **Il faut le dire franchement : la Société civile turque a appris la réalité à travers les efforts de la diaspora arménienne. Moi, je l'ai appris après l'âge de 45. Mais maintenant, « surfaire » (*overdoing*) est en train de devenir résolument « contre-productif ».**
  - **Par « surfaire » j'entends la définition suivante que certains sont en train de faire du « négationniste »: « *Toute personne ou institution qui ne se sert pas du mot Génocide pour dénommer les événements de 1915* » (et, non pas : « ... qui nient que les Arméniens de l'Anatolie ont été éradiqués en 1915)**
  - Pour mieux expliquer ce « surfaire » je devrais peut-être faire allusion à deux cas importants :
    - les crimes d'ASALA dans les années 70,
    - et la révolution kémaliste elle-même.
  - **Il est indéniable que c'est grâce aux crimes d'ASALA que le monde entier a pris conscience de la tragédie arménienne. Mais, si elles continuaient jusqu'en 2009 ? Auraient-elles servi ou endommagé la cause arménienne ?**
  - La « Révolution jacobine d'en haut », c'est-à-dire la révolution kémaliste en Turquie, s'est faite en 1923 et a efficacement déclenché les dynamiques internes pour l'avènement d'une société républicaine à la française.

Avec le temps, les forces armées turques ont jugé que la révolution n'allait pas assez vite et que les Islamistes profitaient, eux aussi, des libertés fondamentales. Ils ont donc fait 3 coups d'Etat, plus, 2 interventions militaires pour accélérer la Révolution.

A chaque fois, ceux-ci ont renforcé la protestation des masses. Voyez donc les résultats électoraux après ces interventions.

**Comme toute « Révolution d'en haut », la « Révolution arménienne du dehors » ne peut se faire qu'une seule fois : La diaspora arménienne, en nous enseignant, nous, la Société civile turque, la réalité historique, a déclenché les dynamiques internes.**



**Mais maintenant, en définissant le négationnisme d'une telle façon, la Diaspora détruit ce qu'elle a elle-même créé, c'est-à-dire les dynamiques internes (c'est d'ailleurs ce que nous avons appris à l'école sous la rubrique « dialectique »):**

- **Le G-word rend très difficile la lecture par les Turcs de la réalité historique,**
  - **En plus, - en êtes-vous conscients ?- tant d'insistance sur ce terme humilie les deux peuples réciproquement :**
    - **L'un n'écoute plus si le mot n'est pas prononcé, l'autre n'écoute plus si le mot est prononcé.**
    - **Chaque année ils se suspendent tous aux lèvres du Président américain.**
    - **Les deux peuples fiers sont devenus esclaves du même mot sacré. Moi je trouve ça humiliant.**
  - **Pour finir, je répète que cette attitude intransigeante est alimentée par le négationnisme pur et simple des Turcs,**
  - **et... qu'elle sert à alimenter ce négationnisme détestable.**
-

## Annexe-1

### **LE TERME GENOCIDE ET SES IMPLICATIONS LEGALES ET PENALES**

#### **(La Responsabilité de la Turquie concernant 1915 selon le droit international)**

- Responsabilité internationale peut être de 2 façons: Criminelle et civile (réparation et autres)
- L'acceptation du terme de Génocide par une Etat ou une organisation internationale ou une Cour internationale n'a rien à faire avec la responsabilité de la Turquie en matière de 1915. Cela concerne le thème de "succession des Etats". Car, dans la Convention de 1948:
  - o La responsabilité criminelle est individuelle et toutes ces personnes sont morts.
  - o La responsabilité civile peut succomber à l'Etat si celui-ci n'a pas pris les mesures nécessaires mentionnées dans la Convention. (Le procès Bosnie-herzégovine a été ouvert selon art. 9. La Yougoslavie a été inculpée non pas de génocide mais de la non empêchement au génocide).

Mais pour qu'il y ait responsabilité civile il faut :

  - o Que le fait soit établi après 1948. C-a- la Convention de 1948 n'est pas rétroactive. (art. 13 et 14, et les provisions générales, implicitement).
  - o Dans le cas de « violation continue » (par ex. dans le cas de non indemnisation des biens arméniens, la non pénalisations des responsables) :
    - Il faut que la « durée raisonnable » ne soit pas écoulée. (Le Comité des droits de l'Homme des N-U a déclaré que cette durée ne peut aller au-delà de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale.
    - En 1915 le droit internationale punissait les Etats portant préjudice aux citoyens d'un autre Etat, et non à ces propres citoyens. C'est pourquoi la Grande Bretagne et les E-U n'ont trouvé aucune plateforme judiciaire pour juger les responsables.
- La position des documents de droit pénal et des cours internationales (les Cours de Yougoslavie et de Rouanda ont été instituées par la décision du Conseil de Sécurité des N-U) :
  - o Encore, la responsabilité pénale est individuelle (avec la seule exception de Nuremberg qui n'a pas constitué un précédent).
  - o Encore, ceux-ci ne sont pas rétroactifs.
  - o Encore, ceux-ci sont sujet au concept de « durée raisonnable ». Car :
    - Le Comité des droits de l'Homme des N-U a déclaré que cette durée ne peut aller au-delà de la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale.
    - Art. 13 du « Projet d'articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite » préparé par le Comité des droits de l'Homme des N-U : « Le fait de l'Etat ne constitue pas une

violation d'une obligation internationale a moins que l'Etat ne soit lie par ladite obligation au moment ou le fait se produit. »

- D'ailleurs :
  - o Lausanne protocole et déclaration : Amnistie générale pour toute action politique et militaire avant 20 Novembre 1922.
  - o Le droit national ne peut juger les Etats.

## Annexe-2

### Le Rapport sur les Minorités (Octobre 2004)

En octobre 2004 fut publié un document officiel produit par le Conseil Consultatif des Droits de L'Homme, attaché au bureau du Premier ministre : « Les Droits minoritaires et culturels ». Il critiquait violemment la politique menée jusqu'alors et demandait que l'Etat reconnaisse les droits des minorités.

L'auteur de ce rapport et le président du Conseil Consultatif, tous les deux professeurs à l'Université, ont été traduits en justice sous deux chefs d'inculpation : celle de provoquer la haine et l'animosité parmi le peuple (art. 216), et celle d'insulter les organes de l'Etat (art. 301).

Sans entrer dans les détails : ils ont été acquittés par le tribunal de première instance. La 8<sup>e</sup> Chambre Pénale de La Cour de Cassation a cassé l'acquittement. Le procureur de la Cour a porté l'affaire devant l'Assemblée générale des chambres pénales qui a confirmé l'acquittement. Cela a duré quatre ans et demi.

Les deux professeurs ont reçu des menaces de mort et ont été insultés abondamment. Un député a déclaré de la tribune de l'Assemblée : « Qu'ils aillent demander à leurs meures qui sont leurs pères ». Les deux professeurs l'ont poursuivi pour dommage et intérêts, Il fut acquitté, comme tous les autres d'ailleurs.

## Annexe-3

### Conférence sur les Arméniens de L'Empire (24-25 Septembre 2005)

C'était la toute première conférence sur les Arméniens, prévue pour mai 2005 par le concert de trois universités, celles de Bosphore, Sabanci, et Bilgi à Istanbul.

Ce fut un grand fracas. Le ministre de justice a déclaré : « Ils nous poignent dans le dos ! ». La conférence a été remise à septembre.

En septembre, un jour avant la date déclarée, La Cour administrative d'Istanbul a ordonné un report de la Conférence. Motif : « Nous ne savons pas de quoi ils parleront ». Mais la Cour a notifié sa décision aux deux premières universités en oubliant la troisième, Bilgi.

Le lendemain, la conférence a été tenue à l'Université Bilgi. La Turquie ne s'est pas effondrée.

Plus tard, La Cour Régionale Administrative a cassé la décision de report à de La Cour administrative. Le président de cette dernière a été nommé auprès d'une autre juridiction en qualité de simple juge.